



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 25144

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des organisations syndicales concernant l'avenir des surveillants (MI-SE). En effet les MI-SES sont de jeunes étudiants recrutés sur critères sociaux et qui trouvent dans cette fonction les moyens de financer leurs études tout en participant au service public de l'éducation. Or il semble que l'annonce de recruter 3 000 surveillants (MI-SE) s'effectue sur la base de quatorze heures hebdomadaires alors même que le service actuel est de vingt-huit heures et que cette mesure corresponde à la volonté de revoir le statut et la mission de tous les surveillants pour ne leur confier désormais que des mi-temps. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Il est précisé qu'aucun contrat en cours actuellement ne sera modifié. La volonté d'augmenter le nombre de surveillants dans les établissements dès le budget 1999, qui se traduira par 3 000 recrutements supplémentaires, est clairement réaffirmée. Ces 3 000 MI-SE prévus dans le cadre du plan d'action pour les lycées seront recrutés à mi-temps dans le strict respect des décrets de 1937 et 1938. Ainsi, les étudiants se destinant à l'enseignement seront recherchés et particulièrement les élèves de première année d'IUFM. Ces derniers pourront alors, le cas échéant, assurer des remplacements de courte durée, comme le prévoit leur statut, dans un souci d'assurer le meilleur fonctionnement possible des établissements. Dans ce cadre, les critères sociaux jouent naturellement un rôle essentiel dans le choix des candidats. Les candidats inscrits sur les listes d'attente des rectorats, et répondant à ces critères, sont retenus en priorité. En l'état actuel, aucune réforme n'est mise en chantier, toutes ces procédures se déroulant dans le cadre et dans l'esprit des textes en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25144

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 707

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1884